



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Marche unique

Question écrite n° 9350

#### Texte de la question

M Raymond Marcellin appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur le dernier rapport de la Commission des communautés relatif à « l'état d'avancement des travaux en vue de la réalisation du marché intérieur ». Si dans certains secteurs des progrès notables ont été enregistrés, le rapport signale que dans d'autres les retards constatés sont extrêmement préoccupants, notamment en matière de fiscalité indirecte. Or, écrit la commission : « Les objectifs de l'acte unique, notamment la suppression des frontières internes et des contrôles connexes, ne sauraient être réalisés sans l'abolition des raisons fiscales qui les justifient. » Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui indiquer quelle position il entend défendre au sein du Conseil européen des ministres de l'économie et des finances pour que notre pays contribue efficacement à préparer la suppression des frontières fiscales à l'échéance de 1992.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Les mesures qui ont été adoptées dans la loi de finances pour 1989 traduisent la priorité que le Gouvernement attache à la réalisation du grand marché européen de 1993 dans des conditions favorables pour notre pays. Ainsi, dans le cadre de la libération communautaire des mouvements de capitaux, une étape importante a été franchie vers l'harmonisation de la fiscalité des institutions financières par la suppression de la règle dite du « coupon couru », applicable aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, par la suppression de la taxe sur les encours de crédit et par l'allègement de la taxe due sur certaines conventions d'assurance. De même, les mesures récentes prises en matière de taxe sur la valeur ajoutée s'inscrivent dans une perspective européenne : réduction de 5 à 3 du nombre de taux par l'abaissement à 28 p 100 du taux majoré et l'unification des taux réduit et super réduit à 5,5 p 100. Parallèlement, les négociations sur l'harmonisation du taux de base sur la valeur ajoutée se poursuivent avec nos partenaires. En outre, les propositions sur l'harmonisation de la fiscalité de l'épargne, que la Commission de la communauté vient de rendre publiques, font actuellement l'objet d'un examen attentif. Le Parlement sera saisi, cette année, des propositions de réformes et des adaptations nécessaires du régime fiscal actuel.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Marcellin Raymond](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9350

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** économie, finances et budget

**Ministère attributaire :** économie, finances et budget

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 février 1989, page 688